

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1219

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« ils »,

les mots :

« ces agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.